



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'éducation

Question écrite n° 72961

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi sur la réduction du temps de travail pour les personnels d'éducation dont le service est établi à 39 heures. En effet, les conseillers principaux d'éducation (CPE) demandent l'ouverture de négociations à ce sujet afin de bénéficier de la RTT et souhaitent qu'elle s'accompagne des créations de postes indispensables à une réduction de la charge de travail. Ces CPE rappellent qu'ils contribuent par leur intervention à lutter contre l'échec scolaire mais que le nombre d'élèves pris en charge est souvent incompatible avec un accompagnement personnalisé. Ils attendent donc l'application de la RTT. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72961

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 824